

MODALITÉS DE L'OFFRE CONTINENTAL

« REMISE IMMEDIATE de 10% dès 2 pneus CONTINENTAL achetés en saisissant le code promo PNEUCONTI »

Du 28 juillet au 4 août 2026

Comment bénéficier de l'offre ?

Achetez, entre le 28 juillet et le 4 août 2026 inclus, 15h30 (date de la commande faisant foi), au minimum deux (2) pneumatiques de marque **CONTINENTAL** (gamme tourisme, 4x4, camionnette) identifiés par une pastille « -10% DÈS 2 PNEUS » et bénéficiez de 10% de REMISE IMMÉDIATE avec le code **PNEUCONTI**.

Cette remise est déduite immédiatement du panier à la saisie du code promo par le Client dans le panier.

Offre non fractionnable, non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours.

Chaque consommateur peut acheter un pneu à l'unité mais ne bénéficiera pas de l'offre promotionnelle effective à partir de l'achat de 2 (deux) pneus.

Article 1 - Société Organisatrice et contact

La société "ALLOPNEUS", société par actions simplifiées, au capital de 54.990 Euros, immatriculée au registre du commerce d'Aix-en-Provence sous le numéro 327.125.878 RCS d'Aix-en-Provence, dont le siège social est situé ALLOPNEUS-CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, organise une opération avec obligation d'achat du 28 juillet au 4 août 2026 inclus, 15h30.

Pour toutes questions relatives à l'opération, vous pouvez nous contacter :

Par téléphone du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 18h30 :

Avant commande au 0 892 460 900 (service 0,40€/min + prix appel)

Après commande au 0809 400 315 (Service gratuit + prix appel)

Par voie postale : Service Marketing Allopneus - CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Article 2 - Qui peut participer ?

Cette opération est réservée exclusivement à toute personne morale (professionnels : entreprises et administrations ayant un compte) ou toute personne physique majeure ayant accès à Internet et résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus), à l'exclusion des professionnels ayant conclu un accord avec Allopneus et professionnels de l'automobile (revendeurs de pneumatiques) ainsi que du personnel de la société organisatrice et de leur famille proche (en ligne directe).

Opération limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse, même adresse e-mail). ALLOPNEUS se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions et de son identité / adresse.

Article 3 - Informations générales

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site : www.allopneus.com pendant toute la durée de l'opération dans l'onglet « Promos ». Il sera adressé gratuitement à toute personne sur simple demande écrite expédiée avant le 5 août 2026 23h59 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : ALLOPNEUS Service Marketing, CS 30470- 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2. Le timbre utilisé pour cette demande ne sera pas remboursé. Chaque demande devra mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète et code postal).

Article 4 – Protection des données à caractère personnel

Les modalités de traitement des données personnelles concernant la commande des pneumatiques sont détaillées sur la politique de gestion des données personnelles disponible sur le site www.allopneus.com (<https://www.allopneus.com/politique-de-protection-des-donnees/>). Ce document décrit les modalités du traitement de vos données personnelles et vos droits.

De plus, dans le cadre de la présente opération, ALLOPNEUS SAS, en tant que responsable de traitement, traitera les données personnelles communiquées dans le cadre de la commande pour la gestion de l'opération promotionnelle.

Pour toute question concernant vos données personnelles, vous pouvez nous contacter ici : <https://www.allopneus.com/contact/rgpd/gestion-donnees-personnelles>

Une commande remboursée par jour

Article 1 - Société Organisatrice

La société "ALLOPNEUS", société par actions simplifiées, au capital de 54.990 Euros, immatriculée au registre du commerce d'Aix-en-Provence sous le numéro 327.125.878 RCS d'Aix-en-Provence, dont le siège social est situé ALLOPNEUS-CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, organise un jeu avec obligation d'achat du 26 mai au 2 juin 2026 inclus, réservé uniquement aux clients particuliers et professionnels (Entreprises et Administrations), hors professionnels de l'automobile (revendeurs de pneumatiques) et professionnels ayant déjà établi un accord avec Allopneus.com, résidant en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus).

Article 2 - Qui peut participer ?

Cette opération est réservée exclusivement à toute personne :

- Majeure ayant accès à Internet et résidant en France métropolitaine, Corse et Monaco, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices, gestionnaires, de contrôle et sous-traitantes ainsi que de leur famille proche (en ligne directe) ;
- Et ayant acheté entre le 26 mai et 2 juin 2026 date de commande faisant foi, au minimum 2 pneus tourisme, 4x4, camionnette, de marque CONTINENTAL, de même dimension et de même gamme en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus) sur le site www.allopneus.com.

Ne seront pas prises en considération les participations de clients dont les coordonnées seront incomplètes, fausses ou incompréhensibles.

ALLOPNEUS se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier ne pourra prétendre à la dotation en bon d'achat et sera exclue du Jeu-Concours et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier de ce lot.

Article 3 - Les dotations

Sont mis en jeu : 1 remboursement par jour d'une commande d'au moins deux pneus CONTINENTAL pendant la durée de l'opération, soit 8 remboursements de commandes au total lors de la durée de l'opération.

Seront intégralement et uniquement remboursés les pneumatiques CONTINENTAL, tourisme, 4x4, camionnette, objet de la commande effectuée dans le cadre de la participation au jeu (hors garantie, livraison et montage). Le remboursement sera effectué selon le moyen de paiement sélectionné par le client lors de l'achat des pneus éligibles à l'offre promotionnelle CONTINENTAL.

L'offre ne peut donner lieu à la remise du remboursement contre sa valeur en espèces, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Dans les limites permises par la loi, Allopneus.com se réserve le droit de retirer ou de suspendre l'offre à tout moment.

Article 4 – Désignation des gagnants du jeu concours

Un tirage au sort sera effectué en fin d'opération et au plus tard le 16 juin 2026 parmi l'ensemble des Participants. Le tirage au sort se fera grâce à l'outil my2lbox.com, de façon aléatoire, parmi l'ensemble des participants.

Il ne sera désigné que 8 gagnants pendant toute la durée de l'opération.

Il ne sera adressé aucun courrier aux participants qui n'auront pas gagné. Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice seront perdues et ne seront pas réattribuées.

Article 5 – Remise du lot jeu concours

Le gagnant recevra un message informatif par courrier électronique de la part de la société Allopneus au plus tard 7 jours après le tirage au sort à l'adresse e-mail communiquée lors de l'inscription, l'informant de son gain et des modalités de remboursements de sa commande de pneus CONTINENTAL.

Article 6 - Informations générales

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site : www.allopneus.com pendant toute la durée de l'opération dans l'onglet « Promos ». Il sera adressé gratuitement à toute personne sur simple demande écrite expédiée avant le 3 juin 2026 23h59 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : ALLOPNEUS Service Marketing, CS 30470- 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2. Le timbre utilisé pour cette demande ne sera pas remboursé. Chaque demande devra mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète et code postal).

Article 7 – Protection des données à caractère personnel

Les modalités de traitement des données personnelles concernant la commande des pneumatiques sont détaillées sur la politique de gestion des données personnelles disponible sur le site www.allopneus.com/politique-de-protection-des-donnees/.

Ce document décrit les modalités du traitement de vos données personnelles et vos droits.

De plus, dans le cadre de la présente opération, ALLOPNEUS SAS, en tant que responsable de traitement, traitera les données personnelles communiquées dans le cadre de la commande pour la gestion de l'opération promotionnelle et du tirage au sort.

Pour toute question concernant vos données personnelles, vous pouvez nous contacter :

- Adresse postale : ALLOPNEUS SAS, CS 30470, 13096 Aix en Provence Cedex 2
- Pour nous contacter : www.allopneus.com/Contact.html
- Notre délégué à la protection des données : PINT Avocats

Pour le contacter : www.allopneus.com/contact/rgpd/gestion-donnees-personnelles

Article 8 – Force Majeure et réserves :

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou un événement indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 9 - Responsabilité :

La Société Organisatrice ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués en raison :

- d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-Concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;
- De l'accès de quiconque à la Page ou de l'impossibilité d'y accéder ;
- De l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Site, incluant toute détérioration ou virus qui pourraient infecter l'équipement informatique du Participant et/ou de la Société Organisatrice ou tout autre bien, que ce problème ait pour origine l'utilisation de la Page ou toute autre source.

De même, la participation au Jeu-Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. La participation au Jeu-Concours implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants. Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu-Concours et du présent Règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu-Concours tout Participant ne respectant pas totalement le Règlement. La Société Organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du Jeu-Concours. L'Organisateur décline toute responsabilité quant aux éventuelles obligations déclaratives du gagnant.

Article 10 - Loi Applicable et Juridiction compétente :

La participation au Jeu-Concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du Règlement.

En cas de contestation ou de réclamation pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la Société Organisatrice, dans un délai de 2 (deux) mois après la Période du Jeu-Concours. Chaque Participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de la Société Organisatrice.

En l'absence d'accord amiable entre le Participant et la Société Organisatrice concernant un litige, les règles de compétence légale s'appliqueront conformément au Code de la consommation. Le Règlement est soumis à la loi française.

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera, à défaut de règlement amiable entre les parties, de la compétence des tribunaux français

